

**DOSSIER DE DEMANDE
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION
DE DRAGAGE ET D'IMMERSION DU
GPMNSN**

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
Estuaire de la Loire et réponse du GPMNSN :
réponse au courrier du 30 mai 2024**

26 août 2024



SOMMAIRE

1 - COURRIER DE LA CLE DU SAGE, 30 MAI 2024.....	3
2 - PROPOSITION DE REPONSES A L'AVIS DE LA CLE.....	4
2.1 - Remarque 1 : Consommation en eau.....	4
2.1.1 - Remarque.....	4
2.1.1 - Réponse du GPMNSN	4
2.2 - Remarque 2 : Suivis de la qualité des sédiments et filière de traitement.....	4
2.2.1 - Remarque.....	4
2.2.2 - Réponse du GPMNSN	5
2.2.2.1 - Suivis.....	5
2.2.2.2 - Filière de traitement terrestre des sédiments	5
2.3 - Remarque 3 : Etudes et suivis.....	5
2.3.1 - Remarque.....	5
2.3.2 - Réponse du GPMNSN	5
2.4 - Remarque 4 : Concertation et Information.....	6
2.4.1 - Remarque.....	6
2.4.2 - Réponse du GPMNSN	6
2.5 - Remarque 5 : Association aux études.....	8
2.5.1 - Remarque.....	8
2.5.2 - Réponse du GPMNSN	8
ANNEXE 01 : AVIS DE LA CLE DU SAGE	9

1 - COURRIER DE LA CLE DU SAGE, 30 MAI 2024

Le Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire a déposé le dossier d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation décennale de dragage le 7 décembre 2023.

Dans le cadre d'examen du dossier le bureau de la Commission Locale de l'Eau a examiné ce dossier en vue de vérifier sa compatibilité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un avis favorable avec recommandations.

Cet avis est présenté dans le dossier de la Préfecture "Avis Administratifs", intégré au dossier d'enquête publique.

Le document présente les réponses apportées à cet avis.

2 - PROPOSITION DE REPONSES A L'AVIS DE LA CLE

2.1 - Remarque 1 : Consommation en eau

2.1.1 - Remarque

Le bureau de la CLE relève l'étude de vulnérabilité mise en œuvre par le Grand port maritime vis-à-vis des conséquences du changement climatique sur les infrastructures portuaires et sur les services liés à l'exploitation dont les activités de dragage. A l'issue, un plan d'adaptation au changement climatique sera élaboré et mettra en avant, le cas échéant de nouvelles pratiques des dragages revues et adaptées afin de répondre au mieux aux changements de fonctionnement de la Loire. Sur ce point, le bureau de la CLE demande à disposer d'une présentation en séance de ce plan d'adaptation au changement climatique, mais également des besoins du Grand port maritime en matière de consommations en eau sur l'ensemble de ses activités, et de ses impacts potentiels (rejets notamment). Les incidences potentielles des évolutions du Grand port maritime sur l'eau et les milieux naturels sont également attendues, au-delà de son adaptation au changement climatique.

2.1.1 - Réponse du GPMNSN

L'étude de vulnérabilité est actuellement en cours et sa restitution est prévue pour fin septembre 2024. Sur la base de cette étude, le GPMNSN lancera l'élaboration de son plan d'adaptation au changement climatique dont la finalisation est projetée à l'automne 2025. Ces documents concernent en partie les activités de dragage. Ils seront donc présentés en comité technique de suivi. Par ailleurs, le GPMNSN répondra favorablement à l'invitation du bureau de la CLE pour une présentation de ces deux études.

Concernant les besoins en consommation d'eau, non en lien avec les activités de dragage, le GPMNSN va prochainement lancer une étude sur les besoins actuels et à venir en eau sur l'ensemble de son territoire. Cette étude s'inscrit dans le projet ZIBAC – "décarbonation du territoire portuaire de Loire Estuaire" et vise, à terme, à optimiser la gestion de l'eau en recherchant d'une part les sources possibles d'économie d'eau (mise en place de circuit fermé ou semi-fermé, process plus sobres en eau, ...) et d'autre part la réutilisation de l'eau en s'inscrivant dans une démarche d'écologie industrielle. Cette étude, menée conjointement avec la Carène qui étudiera la possibilité de réutilisation des eaux de STEP, concerne le port et ses occupants, ces derniers étant partenaires du projet ZIBAC. Au regard des enjeux que représente désormais la consommation d'eau et des objectifs fixés par l'Etat au travers du plan eau, le GPMNSN déclinera un plan eau à l'échelle de son territoire sur la base de cette étude. Ce plan pourra également faire l'objet d'une présentation en bureau de la CLE.

Le changement climatique et ses conséquences constituent un enjeu fort pour le GPMNSN dans les années à venir, que ce soit pour les dragages, notamment dans le secteur amont, les consommations en eau ou encore les milieux naturels (phénomènes d'hypoxie/anoxie, zones humides, ...). C'est pourquoi le GPMNSN travaille actuellement sur ces sujets.

2.2 - Remarque 2 : Suivis de la qualité des sédiments et filière de traitement

2.2.1 - Remarque

Le dossier met en avant les suivis mis en place sur la qualité des sédiments dragués, et souligne leur mise en œuvre en amont de toute opération de dragage. Le bureau de la CLE souhaite en complément savoir quels suivis sont réalisés pendant et après toute opération de dragage. Il recommande par ailleurs la mise en place d'une filière de traitement terrestre des sédiments notamment en cas de pollution de ces derniers.

2.2.2 - Réponse du GPMNSN

2.2.2.1 - Suivis

Les suivis de la qualité du milieu sont réalisés ponctuellement et non selon la périodicité des dragages qui ont lieu de façon continue sur l'année. Le détail des différents suivis est indiqué dans le paragraphe 7 de la pièce n°6 du dossier EIE.

2.2.2.2 - Filière de traitement terrestre des sédiments

Jusqu'à présent, les sédiments de dragage d'entretien sont de qualité immergeables (majoritairement inférieurs à N1). Par conséquent, le GPMNSN n'a pas eu le besoin de mettre en place une filière de traitement à terre. Toutefois, l'entrée en vigueur du seuil d'interdiction d'immersion au 1^{er} janvier 2025 pourrait amener le GPMNSN à devoir gérer des sédiments à terre. A noter tout de même que les volumes devraient rester faibles au regard de la qualité observée depuis de nombreuses années.

Plusieurs actions sont actuellement en cours au GPMNSN en ce sens :

- Etude valorisation à terre des sédiments de dragage dans le cadre du projet EOLE. Les filières de valorisation recherchées concernent à la fois le projet EOLE en lui-même, mais aussi les autres projets du GPMNSN ou encore les projets d'autres maîtres d'ouvrage sur le territoire ligérien ;
- Faisabilité d'une mutualisation avec les Ports Atlantique pour les dragages et la gestion des sédiments. Cette étude devrait être menée d'ici 2026.

En fonction des résultats, une étude supplémentaire de faisabilité pour la création d'un site de traitement pourra être menée à l'échelle du port ou en dehors du territoire portuaire en cas de mutualisation avec d'autres ports.

2.3 - Remarque 3 : Etudes et suivis

2.3.1 - Remarque

Enfin, il apparaît essentiel que le Grand port maritime poursuive son investissement dans la réalisation des études et suivis sur les impacts des dragages-immersions sur l'estuaire, ses milieux naturels, sa qualité de l'eau, et ses effets sur les usages (baignade, conchyliculture, etc.).

2.3.2 - Réponse du GPMNSN

Le GPMNSN s'est engagé à étudier les impacts des opérations de dragages dans l'estuaire et d'immersions en mer au travers des mesures de suivis et d'accompagnement listées dans le dossier d'étude d'impact (pièce n°6 du Dossier DAEU). Par ailleurs cette liste de mesures de suivis et d'accompagnement a été mise à jour au mois de juin 2024 pour améliorer les connaissances des milieux et suivre les incidences des opérations sur les écosystèmes et les usages de l'estuaire et du littoral. La liste mise à jour est la suivante (en gras les suivis supplémentaires proposés par rapport au dossier d'avril 2024) :

TYPE	DESCRIPTION	COUT ESTIME
Suivi	Réalisation des fiches annuelles de dragage	3 000 €/an
	Registre des opérations – auto-surveillance	Internalisé
	Suivis bathymétriques et coupes	1 300 000 €/an
	Suivi de la qualité des sédiments	80 000 €/an
	Suivi de l'écotoxicité des sédiments	10 000 €/an
	Suivi de la qualité de l'eau	2 000 €/an
	Suivi de la faune benthique	60 000 €/ 2 ans

TYPE	DESCRIPTION	COUT ESTIME
	Suivi des blooms phytoplanctoniques (kystes)	100 000 €
	Suivi quinquennal de l'ichtyofaune sur la zone de la Lambarde	80 000 € / 5 ans
	Suivi de l'ichtyofaune dans le chenal de navigation (montaison)	80 000 €
	Suivi de la qualité bactériologique des sédiments	1000 € / an
	Suivi de la qualité de l'eau à proximité de la drague	2000 € HT + entretien
	Suivi benthos et ichtyofaune au droit des vasières	170 000 €
	Suivi de l'avifaune (Puffin des Baléares) vers la zone d'immersion	100 000 €
	Suivi de la stabilité et de la dispersion des sédiments	100 000 €
	Suivi morpho-sédimentaire et habitats marins de la zone d'immersion	160 000 €
	Mise en œuvre de l'indicateur INDICLAP	5 000 €
Accompagnement	Contribution au développement de l'outil de modélisation du GIP LE	A définir
	Participation à l'amélioration de la compréhension des processus d'évolution de l'oxygène dissous dans l'estuaire de la Loire et de sa prévisibilité	
	Contribution à d'éventuels futurs programmes de recherche visant à améliorer la connaissance des processus hydro-sédimentaires dans l'estuaire externe et aux frontières maritimes dans l'optique des dragages et immersions	
	Accompagnement des actions du PLAGEPOMI	
	Accompagnement projet LIFE macro-algues	10 000 €
	Accompagnement repeuplement des anguilles - ARA	10 000 €/an
	Participation à l'étude nationale sur la mise au point d'un protocole de suivi des captures de civelles par les dragues et réalisation étude pilote sur l'estuaire de la Loire	A définir
	Accompagnement – Risque bioaccumulation	10 000 €
	Organisation d'un comité technique de suivi	A définir
	Organisation du Dialogue Territorial (au moins 1 réunion annuelle)	A définir
Mise en place Schéma Directeur du réseau d'assainissement GPMNSN	60 000 €	

2.4 - Remarque 4 : Concertation et Information

2.4.1 - Remarque

En écho à la disposition L1-10 « Améliorer l'information et la concertation sur le dragage », il est rappelé la volonté de disposer de manière régulière d'une concertation et d'une information notamment sur les activités et les suivis du Grand port maritime.

2.4.2 - Réponse du GPMNSN

Après l'obtention du nouvel arrêté de dragage et de gestion des sédiments, la Commission Locale d'Information (CLI) sur les opérations de dragage sera remplacée par un Dialogue Territorial (DT) à l'initiative du GPMNSN, ainsi qu'un comité technique de suivi.

- Organisation d'un Comité Technique de suivi

Le GPMNSN organisera un comité de suivi, une fois par an, en fin d'année. La date sera fixée au cours du 1er trimestre afin de réserver les agendas. Ce comité se déroulera dans les locaux du GPMNSN.

Composition du comité technique : SGAR, PREMAR, DDTM Loire Atlantique et Vendée, ARS, DREAL, AELB, GIP LE, OFB, Ifremer, CSEL,

Les objectifs de ce comité technique de suivi sont les suivants :

- Présenter et faire valider les résultats du bilan annuel des dragages qui comprendra :
 - Le détail des volumes dragués par secteur
 - Les techniques de drague utilisées par secteur
 - La qualité des sédiments
 - Les résultats des différents suivis réalisés
 - Les résultats des mesures d'accompagnement
 - La présentation des actions et études projetées pour l'année suivante
 - Les actions de communication menées envers les usagers
- Proposer des évolutions des modalités de dragage si les résultats du bilan indiquent des impacts non acceptables sur l'environnement ;
- Echanger sur les protocoles de suivi proposés.

■ Organisation d'un Dialogue Territorial (DT)

La Commission Locale d'Information relative aux autorisations délivrées au Grand Port Maritime de Nantes Saint Nazaire pour les opérations de dragage d'entretien et d'immersion en mer des déblais de dragage est constituée par arrêté inter-préfectoral. Lors de l'obtention du nouvel arrêté de dragage et de gestion des sédiments, la CLI sera remplacée par un Dialogue Territorial (DT) à l'initiative du GPMNSN.

Ce DT sera organisé directement par le GPMNSN et visera les mêmes objectifs de communication et de transparence de la CLI.

Le calendrier des réunions du DT et l'organisation de l'information qui en est issue sont définis par le GPMNSN. Conformément à la pratique antérieure, le DT se réunira à minima une fois par an.

Le GPM est favorable à une information régulière de cette instance et à la diffusion des informations nécessaires pour assurer le suivi de ses activités de dragages auprès des membres du DT, au travers d'une newsletter par exemple. Le GPM s'engage à cet égard à mettre à disposition tout document utiles à la bonne information des membres du DT et à diffuser des versions numérisées des documents. Des documents spécifiques pourront être portés à la connaissance des membres du DT à leurs demandes sur les activités de dragages et leurs potentiels conséquences sur les milieux.

Le GPM s'engage à organiser et animer le DT. Dans ce cadre, le GPM proposera un ordre du jour et assurera la convocation des membres désignés.

Les invités du DT seront constitués d'usagers qui seront invités à participer comme : COREPEM, ARA repeuplement, ELV, le CRC Pays de Loire, les maires de communes concernées par les activités de dragage, LPO, Eaux et Rivières de Bretagne, UDPN44, Bretagne Vivante. Les représentants des Commissions locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire et du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf seront donc invités.

Les informations qui seront portées à connaissance des usagers concerneront les actions réalisées dans l'année (dragage, suivis, incidents rencontrés, ...) avec un focus sur les paramètres à enjeux pour les usagers (qualité bactérienne des sédiments, kystes phytoplanctoniques, turbidité de l'eau, suivis des poissons, suivis des oiseaux, etc.)

Les usagers pourront y présenter les résultats des études ou expérimentations qu'ils mènent de leur côté. Les réflexions pourront aboutir à la création de nouvelles collaborations.

2.5 - Remarque 5 : Association aux études

2.5.1 - Remarque

Le bureau de la CLE rappelle par ailleurs que le Grand port maritime sera notamment associé aux études d'amélioration de la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières (disposition L1-6) et de la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire (disposition E2-6) inscrites au nouveau SAGE.

Enfin, le bureau de la CLE précise que ses remarques complémentaires apportées au regard du SAGE en vigueur sont également applicables au regard du nouveau SAGE.

2.5.2 - Réponse du GPMNSN

Le GPMNSN prend note de l'application des remarques complémentaires au regard du nouveau SAGE. Le GPMNSN remercie la SAGE pour l'association aux études de compréhension de la qualité chimiques des eaux côtières et de l'estuaire. Le partage des données et des connaissances est prévu.

ANNEXE 01 : AVIS DE LA CLE DU SAGE

L'avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire est présenté dans le dossier de la Préfecture "Avis Administratifs", intégré au dossier d'enquête publique

